



NOTICE D'INFORMATION FACTURATION FAMILLES

Au bout d'un an d'utilisation du nouveau logiciel de gestion-comptabilité et tenant compte de vos remarques, nous avons décidé, dès la rentrée prochaine d'établir une seule facture annuelle pour les frais de contribution scolaire, cantine et garderies. Cette facture sera établie dès la première de semaine de septembre, c'est pourquoi nous avons besoin de connaître au plus tard le jour de la rentrée votre choix concernant la cantine et la garderie (fiche d'inscription jointe).

Nous n'établirons de factures complémentaires que pour les voyages scolaires ou les changements de situation.

Pour les règlements, les prélèvements seront toujours mensuels (le 15 en septembre, le 10 le restant de l'année). Pour les autres moyens de paiement, vous continuerez à effectuer vos virements ou règlements par chèque.

Pour rappel, votre compte devra être suffisamment approvisionné afin de couvrir le prélèvement. Des frais de rejet d'un montant de 12.10 € seront facturés aux familles en cas d'impayé).

Pour toutes questions relatives à la facturation et/ou aux règlements vous pouvez adresser un mail à Céline à l'adresse suivante : comptabilite.saintebernadette@orange.fr

De retour le 28 Août elle ne manquera pas de vous répondre.